



INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC – BEAUMONT SUR OISE

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT D'ASSOCIATION

CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre :

L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE Institution Sainte Jeanne d'Arc de Beaumont sur Oise

Et

Monsieur et/ou Madame.....

demeurant..... CPVILLE,

représentant(s) légal(aux) de l'enfant et désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

• ARTICLE 1ER - OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique Jeanne d'Arc ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

• ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT :

L'établissement Jeanne d'Arc s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 20 . . – 20 . . et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous). L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents dans la fiche d'inscription.

Les modalités de paiement sont renseignées dans le règlement financier ; tarifs de l'année en vigueur.

• ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de..... au sein de l'établissement Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 20 . . – 20 . . et pour les années suivantes, selon le vœu des parents.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, de la charte de confiance et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement Jeanne d'Arc.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, selon les conditions de la grille des tarifs mise à jour annuellement.

• ARTICLE 4 - COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- les prestations parascolaires choisies pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat, participation à des voyages scolaires, ...)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant.

• ARTICLE 5 - ASSURANCES :

L'établissement souscrit pour tous ses élèves à une assurance de responsabilité civile et individuelle accident qui est obligatoire.

• **ARTICLE 6 - DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre et/ou réparation.

• **ARTICLE 7 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT :**

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

7-1 RESILIATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 200€.

Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

• **ARTICLE 8 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES :**

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent – n'autorisent pas* l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

A, le..... 20.....

Signature (s) des représentants légaux de l'enfant

Signature du chef d'établissement

COLLEGE JEANNE D'ARC
14, rue Alsace Lorraine
95260 Bedmont s/Oise
Tél. 01 34 40 12 67 - Fax 01 34 70 37 35
Mail : pensionnat-jeanne-darc@wanadoo.fr

(*rayez la mention inutile)